

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2017

A la Mairie de Lavergne à 19 heures 30

Sous la Présidence de Didier BES

Date convocation : 27 novembre 2017

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Véronique CANITROT, Patrick BOY, Josiane FRAUX, Sylvie GRANAT, Marie-Claude GRIMAL, Christophe LASVAUX, Chantal MASMAYOUX, Jean-Louis RIGOUSTE

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : Chantal MASMAYOUX

ORDRE DU JOUR

1) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017

Concernant le procès-verbal du 20 novembre 2017, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE de LAVERGNE Choix du délégataire et approbation du contrat :

Tous les membres du conseil municipal ont reçu pour prise de connaissance, 15 jours avant le conseil municipal d'aujourd'hui, le rapport de la commission d'ouverture des plis, le rapport final exposant les motifs du choix de l'entreprise et l'économie général du contrat. Concernant le projet de contrat, qui comprend le cahier des charges et différents annexes, celui-ci était consultable en mairie.

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service de l'eau potable :

Vu la délibération n° 2017_33, du 22 mai 2017, portant délégation service public d'eau potable de

Lavergne sous forme d'affermage pour une durée de 12 ans et son rapport sur le principe,

Vu la délibération n° 2017_34, du 22 mai 2017, portant élections des membres de la commission d'ouverture des plis pour la DSP d'eau potable,

Vu l'avis n° 17-77648 du BOAMP, publié le 02/06/2017, concernant l'avis de marché par délégation par affermage du Service Public d'Eau Potable de Lavergne, avec limite de réception des offres au 10/07/2017 à 12h00.

Vu la délibération n° 2017_43, du 29 juin 2017, approuvant le dossier de consultation qui sera adressé aux candidats admis à présenter une offre.

Vu le procès-verbal d'ouverture des candidats (arrêt de la liste des candidats)

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis

Vu le rapport de la commission d'ouverture des plis

Monsieur le Maire expose le motif du choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat et ensuite présente le projet de contrat :

Vu le rapport exposant le motif du choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat

Vu le projet contrat de délégation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de Monsieur le Maire
- **DECIDE** en conséquence de confier l'affermage du service d'eau potable à la société SAUR
- **APPROUVE** le projet de contrat de délégation
- **APPROUVE** le projet de règlement de service annexé au contrat
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes

3) SERVICE EAU POTABLE LAVERGNE PRIX DE L'EAU AU 1ER JANVIER 2018

Le Maire rappelle à l'assemblée les termes du nouveau contrat d'affermage au 1^{er} janvier 2018, fixant la part du "Fermier" et celle de la "Collectivité".

La part du "Fermier" sera actualisée tous les ans par rapport à un coefficient défini dans le contrat d'affermage et celle de la "Collectivité" étant définie tous les ans en Conseil Municipal.

PROPOSITIONS TARIFS EAU COMMUNE 2018

Nombre de branchements au 31/12/2016 :	262					
Nombre de M3 facturés (décompte 2016) :	23771					
			POUR MÉMOIRE		PRIX TOTAL DE L'EAU POUR L'ABONNÉ	
Distribution de l'eau	Tarifs Collectivités 2017 (N-1)	Tarifs Collectivités 2018 (N) augmentation 1%	Tarifs Saur 2017 (N-1)	Tarifs Saur 2018 (N) NOUVELLE DSP	Total année 2017 (N-1)	Total année 2018 (N) augmentation 1%
LAVERGNE Abonnement annuel HT	30.21 €	30.51 €	55.45 €	56.56 €		
LIMARGUE AEP HT	28.44 €	28.44 €				
Total abonnement HT	58.65 €	58.95 €	55.45 €	56.56 €	114.10 €	115.51 €
€ HT / m3	0.7265 €	0.7338 €	0.7348 €	0.7495 €	1.4613 €	1.4833 €
Facture HT 60m3	102.24 €	102.98 €	99.54 €	101.53 €	201.78 €	204.51 €
Facture HT 120m3	145.83 €	147.00 €	143.63 €	146.50 €	289.46 €	293.50 €
Facture HT 300m3	276.60 €	279.08 €	275.89 €	281.41 €	552.49 €	560.49 €
			AUGMENTATION POUR L'ABONNÉ			1.4%
Poids Part Fixe	40.22%	40.10%	38.61%	38.61%	39.42%	39.36%

$$\text{POIDS PART FIXE} = \frac{\text{MONTANT ABONNEMENT}}{\text{MONTANT FACTURE TOTALE DE 120 m3}}$$

Le Maire donne la parole à Thierry BOUSSAC, qui présente les différents coûts du service de l'eau avec des propositions d'augmentation pouvant aller de 1 % à 3 % :

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer une augmentation de 1 % sur les tarifs de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour l'année 2018 comme suit :

- **30,51 €** par abonné pour le 1er compteur
- **Gratuité** de la part communale pour le 2^{ème} compteur
- **0,7338 €** le m3 d'eau consommé

- **RAPPELLE** le montant de la part Limargue qui est de 28,44 € H.T. par abonné, soit 30,00 € TTC pour 2018. Cette participation sera appelée par le syndicat du Limargue en 2 fois sur l'année à savoir dans le courant du 1^{er} et 2^{ème} semestre 2018.

- **DIT** que les montants appliqués par SAUR sont les suivants (nouveau contrat d'affermage au 01/01/2018) :

- **Abonnement : 56,56 €**
- **Part variable : 0,7495 / m3**

Pour information :

Coût total du m3 d'eau pour l'année 2018 est de : **1,4833 € HT**

Coût total abonnement pour l'année 2018 est de : **115,51 € HT dont part du Limargue (28,44 € HT)**

**4) TRAVAUX BAT MAIRIE ACCESSIBILITE MAIRIE RESTRUCTURATION
MAIRIE+PARKING REHABILITATION LOGEMENT Demande subvention auprès de la
Région Occitanie**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé de contacter un architecte pour l'opération concernant l'accessibilité de la mairie et son parking pour pouvoir demander des subventions auprès de l'état, le département et la région.

Ce bâtiment se compose de 2 niveaux. Le 1^{er} niveau correspond à la Mairie et le 2^{ème} niveau à 2 logements communaux.

Nous traiterons, en un seul dossier, l'ensemble du bâtiment. Une partie concernant l'accessibilité de la mairie – 1^{er} niveau avec aménagement du parking extérieur + accessibilité de la mairie et une partie concernant les deux logements – 2^{ème} niveau - isolation + changement de toutes les fenêtres.

Afin de pouvoir déterminer les travaux nécessaires nous avons fait réaliser deux évaluations énergétiques correspondant à l'ensemble des bureaux de la mairie et l'ensemble des deux appartements au 1^{er} étage, dont les résultats sont présentés à l'assemblée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une demande d'aide financière auprès de la région.

TRAVAUX BATIMENT MAIRIE - travaux scindés en 2 parties

Mairie :

1er niveau + parking : travaux de restructuration, de mise aux normes, de sécurité, d'amélioration énergétique, thermique et d'accessibilité.

Coût estimatif de la partie - Mairie :

Coût des travaux :	149 000,00 € HT
Honoraires bureau d'études (10%) :	<u>15 300,00 € HT</u>
Total :	164 300,00 € HT

Logements communaux existants :

2ème niveau, 2 logements existants au-dessus de la mairie : travaux d'amélioration de la performance énergétique, de réhabilitation thermique.

Coût estimatif de la partie -Logements communaux existants:

Coût des travaux :	39 600,00 € HT
Honoraires bureau d'études (10%) :	<u>4 730,00 € HT</u>
Total :	44 330,00 € HT

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une aide de la Région Occitanie pour le dossier suivant dont le financement pourrait-être le suivant :

TRAVAUX BATIMENT MAIRIE :

Coût estimatif de la partie - Mairie en DEPENSES :

Coût des travaux :	149 000,00 € HT
Honoraires bureau d'études (10%) :	<u>15 300,00 € HT</u>
Total :	164 300,00 € HT

Coût estimatif de la partie - Mairie en RECETTES :

DETR 2018 (25%) :	41 075,00 €
Région Occitanie 2018 (30 %) :	49 290,00 €
Autofinancement et/ou emprunt :	<u>73 935,00 €</u>
Total :	164 300,00 € HT

Coût estimatif de la partie - Logements communaux existant en DEPENSES:

Coût des travaux :	39 600,00 € HT
Honoraires bureau d'études (10%) :	<u>4 730,00 € HT</u>
Total :	44 330,00 € HT

Coût estimatif de la partie - Logements communaux existant en RECETTES

DETR 2018 (30 %) :	13 299,00 €
Région Occitanie 2018 (30 %) :	13 299,00 €
Autofinancement et/ou emprunt :	<u>17 732,00 €</u>
Total :	44 330,00 € HT

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

5) CONTRAT D'ENTRETIEN CLIMATISATION CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation avait été réalisée auprès de quatre entreprises locales pour faire une proposition pour un contrat de maintenance annuel de la CLIM/CHAUFFAGE de notre salle des fêtes. Sur les 4 entreprises, 3 ont répondu. Il donne la parole à Thierry BOUSSAC qui présente et expose à l'assemblée les 3 propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de souscrire un contrat de maintenance avec la société LJS BIEHLMANN – Route de CAHORS – 46500 GRAMAT, pour une durée d'un an, renouvelable automatiquement par période de 1 an, pour une maintenance de la pompe à chaleur air/air (climatisation réversible) de marque MITSUBISHI comprenant 1 unité extérieure et 2 unités intérieures, installée à la Salle des Fêtes.
- **VALIDE** les modalités du contrat d'entretien n° 932017, à compter du 15 décembre 2017, dont une copie est annexée à cette délibération.
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats à intervenir, ainsi que les pièces en résultant.

6) POINT SUR LE SYNDICAT MIXTE ANIMATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE – SMASP

Monsieur le Maire donne la parole à Sylvie GRANAT, qui fait un compte rendu du SMASP à ce jour.

Elle explique surtout toutes les démarches réalisées auprès des parents, des enseignants concernant la poursuite ou pas de la semaine de 4 jours 1/2. Un conseil d'école extraordinaire a eu lieu à Thégra où un vote a été réalisé montrant la parité entre pour et contre. Par conséquent, la décision finale revenant aux maires, la semaine à 4 jours a été validée car budgétairement la plus économique actuellement. Cette demande n'est qu'une dérogation qui dépend maintenant de la validation du DASEN. Fixation définitive courant mars !!! avril !!! 2018.

7) VENTE D'HERBE SUR PIED TERRAIN COMMUNAL LD TISSANDIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'achat de la parcelle AD n° 370 à Monsieur VITRAC, il a présenté, à l'agriculteur qui entretenait cette parcelle auparavant, une proposition d'une vente d'herbe sur pied.

Cet agriculteur étant un élu, Monsieur Christophe LASVAUX, ici présent, le Maire lui demande de bien vouloir quitter la salle afin que le Conseil Municipal puisse en débattre hors de sa présence.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- **Donne un avis favorable** à la vente d'herbe sur pied de la parcelle section **AD n° 370** sur une partie, d'une superficie de 11 000 m² au lieu-dit «Le Tissandié », pour un montant de **150 € à compter du 1^{er} janvier 2018**, à Monsieur Christophe LASVAUX.

Cette vente est applicable à l'avenir, annuellement, reconductible par accord tacite.

Monsieur Christophe LASVAUX revient dans la salle pour poursuivre l'ordre du jour du Conseil Municipal.

8) DM N° 2017 007 VIREMENT DE CREDITS OP 117

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031 - 117	Frais d'études	950.00	
2111 - 125	Terrains nus	-950.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

9) SERVICE ASSAINISSEMENT PUBLIC - EXONERATION DE LA PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT PUBLIC CONCERNANT LES TERRAINS COMMUNAUX LIES A UN BAIL EMPHYTEOTIQUE

Vu la délibération n° 2017_67, du 15 décembre 2014, portant participation pour l'assainissement collectif - PAC.

Actuellement, la Commune de Lavergne a mis à disposition des terrains communaux auprès de bailleurs sociaux tels que Lot Habitat en 2002 et Polygone en 2016.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'exonérer de la participation pour l'assainissement collectif la société Polygone, laquelle a dû reprendre des opérations abandonnées par Lot habitats en mai 2015.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'exonérer la société Polygone de la participation pour l'assainissement collectif.

10) QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

Didier BES

Thierry BOUSSAC

Véronique CANITROT

Patrick BOY

Josiane FRAUX

Sylvie GRANAT

Marie-Claude GRIMAL

Christophe LASVAUX

Chantal MASMAYOUX

Jean-Louis RIGOUSTE